



COMMUNIQUÉ Pour diffusion immédiate

**Mme Annie Boivin et M. Luc Castonguay,
propriétaires de Néo-Ferme d'la Turlute acceptent la présidence d'honneur du
de la 12^e édition du Concours québécois en entrepreneuriat.**



Amos, 29 janvier 2010 – Pour sa 12^e édition, les membres du comité local du Concours québécois en entrepreneuriat ont choisi pour occuper la présidence d'honneur, un homme et une femme qui vivent les caractéristiques entrepreneuriales au quotidien, en faisant preuve de ténacité, de dynamisme, de générosité, d'entregent et qui possède une vision claire à long terme de leur entreprise. Il s'agit de madame Annie Boivin et monsieur Luc Castonguay, de **Néo-ferme la Turlute** qui ont accepté avec enthousiasme ce mandat, se disant enchantés de pouvoir faire la promotion d'un tel concours sur le territoire de la MRC d'Abitibi.

En 2007, Madame Boivin et Monsieur Castonguay avaient remporté les honneurs tant au niveau local qu'au niveau régional dans le volet Création d'entreprise – Catégorie bio-alimentaire.

Néoferme d'la turlute est une ferme agroforestière et une entreprise de transformation agroalimentaire de légumes et de fines herbes, spécialisée dans la fabrication de pesto. Ses propriétaires ont d'ailleurs une volonté ferme de mettre en lumière le grand potentiel de la diversification de la production agricole en région éloignée.

Parmi les services qu'elle offre à la population, on retrouve, durant l'été, l'abonnement hebdomadaire pour un panier de légumes. Quant à sa production de pesto, elle nous offre le pesto traditionnel et le pesto aux tomates séchées.

« Le Concours québécois en entrepreneuriat a offert beaucoup de visibilité à mon entreprise. Sans oublier que c'est toujours intéressant d'être reconnu pour les efforts que l'on met lorsqu'on démarre notre entreprise. » nous dit M. Castonguay.

- 30 -

Source : Christine Boyer
Responsable des communications
819-732-8100, poste 201